

IMPORTANT



## Pour la rentrée scolaire 2025-2026, le calcul du tarif de la restauration scolaire au collège se fait en ligne !

Madame, Monsieur,

Le temps du repas est un moment essentiel dans la journée de votre enfant. Convivialité, plaisir, santé, éducation au goût doivent en être les maîtres mots.

Au Département de l'Essonne, tous nos repas sont produits par des agents départementaux avec des produits de qualité, dont 12,6 % sont bio et 36,5 % labellisés. Dans les prochaines années, la part des produits locaux sera amenée à progresser grâce à nos relations avec les producteurs essonniers, notre démarche volontariste et notre politique d'achat des denrées alimentaires.

Le tarif des repas est fixé chaque année. Chaque famille bénéficie d'un tarif modulé. Alors que le coût total de production d'un repas s'élève à 10,66 euros, le Département le prend en charge de presque 50 % à plus de 90 % pour l'ensemble des 46 000 demi-pensionnaires.

Pour déterminer le montant de votre participation et bénéficier du tarif essonnien, rendez-vous sur [essonne.fr/restauration-scolaire](https://www.essonne.fr/restauration-scolaire).

Vous trouverez au verso un mode d'emploi pour vous accompagner dans cette démarche.

Bien manger, c'est aussi bien grandir et s'épanouir !

Bien fidèlement.



*François Durovray*

**François Durovray**  
Président du Département  
de l'Essonne



*Jérôme Bérenger*

**Jérôme Bérenger**  
Vice-président en charge des collèges  
et de la réussite éducative

# MODE D'EMPLOI

Si votre enfant est demi-pensionnaire ou interne, vous pouvez bénéficier du tarif modulé essonnien pour ses repas, calculé selon vos revenus et la composition de votre foyer fiscal. L'absence de communication de ces données conduit à l'application du tarif normal du repas.

## À qui s'adresse cette aide du Département ?

Aux collégiens régulièrement scolarisés dans un des collèges publics de l'Essonne.

## Comment calculer votre tarif ?

Par internet uniquement, il n'y a pas de dossier papier.

### Étape 1

Rendez-vous sur [essonne.fr/restauration-scolaire](https://www.essonne.fr/restauration-scolaire) : à saisir dans la barre URL du haut de votre navigateur et non dans le moteur de recherche.

### Étape 2

Pour calculer votre tarif, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition, puis saisissez les informations à remplir. Votre numéro de déclarant fiscal vous sera demandé.

### Important

En acceptant l'échange de vos données avec l'administration fiscale, le traitement de votre demande pour déterminer le tarif sera accéléré. Un coupon sera ensuite envoyé à l'adresse électronique que vous avez renseignée dans le formulaire.



## À quelle période calculer son tarif et imprimer son coupon ?

- Pour la rentrée scolaire 2025-2026, à partir du 13 mai 2025, vous pouvez faire une demande initiale de calcul de tarif à la restauration scolaire.
- Dans le courant de l'année 2025-2026, si votre situation familiale et/ou financière évolue fortement (naissance, décès, mariage, divorce, chômage, changement de garde d'enfant), vous pouvez réactualiser votre calcul de tarif sur le téléservice et remettre le nouveau coupon au collègue.

**Pour chaque rentrée scolaire ou nouvelle inscription, il est nécessaire d'effectuer une nouvelle demande de calcul de tarif de restauration scolaire.**

**Nous vous informons qu'il n'est pas nécessaire de renouveler votre demande en septembre 2025 si celle-ci a été effectuée à partir du 13 mai 2025. Veuillez conserver votre code de suivi pour toute réactualisation future pour l'année scolaire 2025/2026.**

**Les familles souhaitant bénéficier d'une aide pour effectuer cette démarche informatique peuvent s'adresser :**

- au service d'intendance ou à l'assistante sociale du collège, selon l'organisation de l'établissement
- aux 3 Maisons de l'Essonne
  - > Brétigny-sur-Orge, 2 avenue Claude Lévi-Strauss - **01 60 84 63 81**
  - > Corbeil-Essonnes, 5 rue Marcel Paul - **01 60 89 93 60**
  - > Viry-Chatillon, 89 rue Victor Schoelcher - **01 71 63 71 63**

Contact • [pole-secretariat-direc@cd-essonne.fr](mailto:pole-secretariat-direc@cd-essonne.fr) en précisant votre collège et sa ville d'implantation